

APPEL À CANDIDATURES 2027

GRAND PRIX DE L'ACADÉMIE DES TECHNOLOGIES

RÉEMPLOI ET RECYCLAGE DES PRODUITS ISSUS DE LA DÉCONSTRUCTION ET DE LA DÉMOLITION DANS LE BTP

Vous êtes une start-up créée depuis moins de 8 ans ?

Votre entreprise développe une innovation technologique dans le domaine du bâtiment et des travaux publics (BTP) ?

Vos innovations portent sur le réemploi et le recyclage des produits issus de la déconstruction et de la démolition dans le BTP ?

CANDIDATEZ AU GRAND PRIX DE L'ACADÉMIE DES TECHNOLOGIES !

DATE LIMITE D'ENVOI
15 MARS 2027

Dossier et règlement à télécharger sur :
www.academie-technologies.fr

ACADÉMIE DES TECHNOLOGIES
POUR UN PROGRÈS RAISONNÉ, CHOISI ET PARTAGÉ

Contexte

Le BTP est, en volume, le premier producteur de déchets en France : il en génère près des trois quarts, dont 46 millions de tonnes pour le seul bâtiment, pour moitié issues des chantiers de démolition. L'Europe connaît la même situation : les déchets de construction et de démolition y forment, en poids, le plus important flux de déchets, plus d'un tiers du total. Le secteur est aussi un levier majeur de décarbonation : en France, le béton, l'acier et les fondations pèsent 50 à 70 % de l'empreinte carbone d'un bâtiment neuf, et une rénovation émet deux à quatre fois moins qu'une construction neuve équivalente. L'entretien-rénovation représente désormais près de 60 % de l'activité du bâtiment : l'essentiel du gisement est donc dans le parc existant.
La filière sait broyer et réincorporer — les trois quarts des déchets du BTP sont valorisés, les granulats recyclés comptent déjà 9 % de la production française — mais elle redépose, requalifie et rediffuse très peu de produits en état d'usage : le réemploi reste marginal, autour de 1 % des matériaux utilisés en Europe et nettement moins en France. C'est là que se trouve le plus fort potentiel de valeur, environnementale et économique.
Le moment est opportun : la loi AGEC et le diagnostic produit, équipements, matériaux et déchets, la responsabilité élargie des producteurs et la RE2020, qui valorise les matériaux bas carbone, créent une demande solvable ; les technologies numériques rendent visibles et traçables des gisements dispersés ; une première génération de startups et de groupes du BTP démontre que le modèle peut fonctionner.

L'Académie des technologies a ainsi décidé de consacrer l'édition 2027 du Grand Prix aux : **Nouvelles technologies au service du réemploi et du recyclage des produits issus de la déconstruction et de la démolition dans le BTP.**

Le Grand Prix 2027 couvre toute la chaîne de valeur du réemploi et du recyclage[1] « du BTP vers le BTP » : sont visés la production, la diffusion et l'emploi, dans la construction neuve ou la rénovation, de matières premières ou d'équipements issus de la déconstruction et de la démolition du bâtiment et des travaux publics. Les matériaux provenant d'autres industries sont exclus : l'enjeu est que les opérateurs du BTP prennent en charge le cycle de vie complet de leurs propres matériaux.
Sont en revanche inclus, sur toute la chaîne, de la collecte au réemploi, à la réutilisation ou au recyclage, l'ensemble des acteurs qui, par leur action, accroissent le réemploi, la réutilisation ou le recyclage.

Ces actions comprennent notamment :

- la déconstruction sélective et le diagnostic de gisement : capteurs, intelligence artificielle, jumeaux numériques et bases de données qui rendent les matériaux disponibles visibles, fiables et traçables avant démolition ;
- la requalification pour le réemploi ou la réutilisation : procédés de tri, contrôle qualité, remise en état, certification et garanties de performance pour que produits et équipements déposés retrouvent un statut marchand : dalles de faux plancher, menuiseries, sanitaires, vitrages, charpentes métalliques, équipements techniques… ;
- le recyclage proprement dit des matériaux de construction : nettoyage, broyage, séparation, traitements divers ;
- la logistique spécifique : stockage, transport, adéquation entre les chantiers qui déposent et les chantiers qui prescrivent.

Les acteurs peuvent être, entre autres :

- entreprises de travaux ;
- plateformes de mise en relation ;
- acteurs de la logistique spécifique ;
- bureaux d'études ;
- prescripteurs ;
- producteurs de matériaux.

La hiérarchie de l'économie circulaire — réduire, réemployer, réutiliser, recycler — fixe l'ordre de priorité environnemental dans lequel les candidats situeront leur solution ; le cadre réglementaire français et européen (loi AGEC et diagnostic PEMD, filière à responsabilité élargie des producteurs, RE2020) crée quant à lui une demande croissante et durable pour ces innovations.

1. Réemploi, réutilisation, recyclage ne sont pas interchangeables. Leur différence tient au statut juridique de l'objet — déchet ou non — encadré par le Code de l'environnement et par la directive-cadre européenne sur les déchets, et au niveau de transformation qu'il subit. Le réemploi désigne l'utilisation, pour un usage identique, de produits qui n'ont jamais été des déchets, déposés avec soin puis réinstallés à l'identique. La réutilisation concerne des substances ou produits devenus des déchets, requalifiés après nettoyage ou réparation, parfois pour un autre usage. Le recyclage transforme des déchets en matières premières secondaires par un processus industriel énergivore — broyage des bétons en granulats, refonte des aciers. Le réemploi, le plus sobre en énergie, est le plus vertueux ; le recyclage reste indispensable, en dernier recours.

Dans tous les cas, le jury accordera une importance particulière à la démonstration de l'incidence des innovations développées sur la transition écologique, ainsi qu'aux perspectives économiques des projets, à leur potentiel de création d'emplois non délocalisables et à la diversité de genre au sein des équipes.
En fonction des candidatures, le jury pourra décider de distinguer un ou deux lauréats, ou d'attribuer des mentions.

À la clé

- 30 000 € de dotation
- L'opportunité de présenter votre projet lors de la cérémonie de remise du Grand Prix qui se tiendra le 21 juin 2027 à Paris en présence de participants issus du monde de l'enseignement, de la recherche, de l'industrie, des pouvoirs publics et de la presse. Cet événement donnera la parole à des experts et décideurs du domaine et offrira des opportunités d'échanges autour d'un cocktail.

Comment candidater ?

L'appel à candidatures et le règlement du concours sont en ligne sur le site web de l'Académie des technologies :
https://www.academie-technologies.fr/appel-a-candidatures-grand-prix-2027-academie-des-technologies/
Le dossier de candidature accompagné des pièces jointes doit être retourné **avant le 15 mars 2027 minuit** à :
grand-prix@academie-technologies.fr

Les objectifs du concours

L'Académie des technologies soutient les jeunes entreprises françaises innovantes et porteuses de perspectives économiques prometteuses. Organisé chaque année par l'Académie des technologies et avec le soutien de ses partenaires, le Grand Prix de l'Académie des technologies a pour vocation d'encourager, de soutenir et de valoriser de jeunes entreprises innovantes de secteurs industriels particuliers.

Organisation

ACADÉMIE DES TECHNOLOGIES
POUR UN PROGRÈS RAISONNÉ, CHOISI ET PARTAGÉ

Partenaire Platine

FONDATION ARTS ET METIERS

Partenaires Or

universcience

Partenaires

ACADÉMIE DES TECHNOLOGIES FONDATION

Contributeurs (à venir)

Dossier de candidature

1 – FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom de l'entreprise :	
Nom du représentant :	
Date de création :	
Adresse :	
Téléphone :	
Email :	
Site Internet :	

2 – COURTE DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE *(500 signes maximum, espaces compris)*

À noter : cette description ne doit pas inclure d'information confidentielle, elle sera utilisée dans les supports de communication si votre entreprise est finaliste ou lauréate du Grand Prix.

3 – DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT DE L'ENTREPRISE

Au nom de mon entreprise, désignée ci-dessus, j'accepte de postuler pour le Grand Prix de l'Académie des technologies le produit/service présenté dans ce dossier de candidature. J'ai lu le règlement et accepte de le respecter. Je m'engage à fournir d'autres informations que les évaluateurs pourraient raisonnablement demander.

Je confirme que, à ma connaissance, les informations communiquées dans ce dossier de candidature sont exactes et que je suis autorisé(e) à les divulguer.

Si mon entreprise est sélectionnée comme finaliste ou lauréate du Grand Prix, j'accepte que notre produit/ service puisse être promu lors de la cérémonie de remise du Prix, à l'occasion d'autres événements et également présenté sur les sites web des partenaires du Grand Prix. Je confirme que l'entreprise sera représentée lors de la cérémonie de remise du Prix, le 21 juin 2027, à Paris.

Signature : Date :

Le dossier de candidature est de format libre (.doc, .pdf, .ppt)

Il devra comporter les éléments suivants :

Élément	Obligatoire	Page/Slide max.
Description détaillée de l'entreprise Propriétaire(s), données économiques et financières 2024-2026, chiffre d'affaires, effectifs…	Oui	1
Extrait K-Bis	Oui	1
Organigramme, présentation du CEO	Oui	2
Caractère innovant du produit ou du service En expliquer brièvement le principe et son positionnement par rapport à l'existant (nouveauté, complémentarité, rupture…).	Oui	1
Description technique du produit ou du service Fonctionnement, but, utilisateurs cibles…	Oui	2
Historique du produit ou du service Calendrier de développement, financement, coût estimé, partenariats…	Oui	1
Mise sur le marché Date effective ou prévisionnelle de mise sur le marché, point d'entrée sur le marché, positionnement à l'export…	Oui	1
Éléments de stratégie commerciale Éléments disponibles de marketing et de Sales Plan, Elevator Pitch…	Oui	1
Informations financières Chiffre d'affaires et résultat disponible, état et prévision des levées de fonds…	Oui	2
Concurrence et propriété intellectuelle Produits similaires sur le marché, brevets et licences afférents, autorisations d'utilisation la technologie…	Oui	2
Images du produit (optionnel)	Non	2
Vidéo de présentation ou de mise en situation (optionnel)	Non	3 minutes maximum
Plaquette commerciale (optionnel)	Non	2

Merci également de nous indiquer par quel canal vous avez pris connaissance de ce concours.

Dossier à retourner, avant le 15 mars 2027 à minuit, accompagné des pièces jointes à :
grand-prix@academie-technologies.fr

Le règlement du Grand prix de l'Académie des technologies est accessible depuis le site web.